



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 14 décembre 2021, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 708-3**

Ce règlement modifie le Règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation, afin de modifier les autorisations de déplacement et de remorquage de véhicules.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 19 janvier 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint